



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 15 mars 2017

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 mars 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Sylviane Ferland	conseillère	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M).
---------------	-------	-------------------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 15 février 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
  - 4.2.1 T@CTIC /Internet en milieu rural

**5.0 TRÉSORERIE**

- 5.1 Paiement des comptes
  - 5.1.1 Comptes payés
  - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
  - 5.3.1 Développement culturel – Conférence sur le patrimoine bâti
- 5.4 Autorisations à dépenser
  - 5.4.1 Tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille
  - 5.4.2 Souper des fêtes
- 5.5 Conseil sport loisir – Adhésion 2016-2017 et désignation des représentants pour AGA
- 5.6 Planificateur ÉLÉ
  - 5.6.1 Autorisation à déboursier
  - 5.6.2 Espace publicitaire de la MRC



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.7 États financiers SOLIDE – Honoraires professionnels
- 5.8 Coût net de la collecte sélective – Rapport de l’auditeur indépendant
- 5.9 Expo Habitat 2018 – Participation

**6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Municipalité de Compton – Résolution 0248-2017-02-14 – Demande d’élaborer une stratégie concernant un corridor d’usage commercial et industriel à l’entrée nord-est de la route 147
- 6.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
  - 6.2.1 Plan d’action
  - 6.2.2 Agent agricole - agroalimentaire
- 6.3 Schéma d’aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook
  - 6.3.1 Second projet (56.6 LAU)
  - 6.3.2 Formation de la commission (56.9 LAU)
  - 6.3.3 Assemblée(s) publique(s) (56.8 et 56.12.8 LAU)
  - 6.3.4 Avis et résumé (56.11 LAU)
- 6.4 Entente de délégation concernant la gestion du Programme d’aménagement durable des forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Avenant - Signature

**7.0 AVIS DE MOTION**

- 7.1 Règlement n° 2-314.1 (2017) modifiant le règlement n° 2-314 (2015) *constituant un Comité Familles et Aînés au sein de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement* **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement n° 4-017 (2017) remplaçant le règlement n° 4-013 (2013) visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la *Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook* **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement modifiant le règlement n° 7-002 (2016) de contrôle intérimaire visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 7.4 Règlement de remplacement n° 7-006 (2017) – Règlement de contrôle intérimaire visant l’adoption des dispositions sur la protection des plaines inondables et des milieux humides sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

**8.0 RÈGLEMENTS**

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Rapport annuel en sécurité incendie - 2016
- 9.2 Acti-Bus de la région de Coaticook
  - 9.2.1 Rapport d’exploitation 2016
  - 9.2.2 Rapport d’activités 2016 et grilles tarifaires
  - 9.2.3 États financiers 2016
  - 9.2.4 Subvention du MTQ – Transport collectif – Versement
  - 9.2.5 Subvention du MTQ – Transport adapté – Versement



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 9.2.6 Assemblée générale annuelle
- 9.3 Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité (PSM) du ministère de la Sécurité publique – Travailleur de rue
- 9.4 Élections générales de novembre 2017
  - 9.4.1 Report des élections – Préfet, Préfet adjoint et membres du CA
  - 9.4.2 Responsabilités des élus

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 8 mars 2017
- 10.2 Compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 15 février 2017

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 8 mars 2017
  - 11.1.1 Municipalité Saint-Louis-de-Gonzague – Amendement au Code municipal et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
  - 11.1.2 Village de Pointe-Lebel – Demande de révision des programmes d'aide gouvernementale

**12.0 CORRESPONDANCE**

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
  - 13.4.1 Fondation du Collège Rivier – Brunch printanier

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Monsieur Philippe Brault est également présent pour la présentation du second projet de Schéma d'aménagement et de développement durable. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Messieurs Gérard Duteau, Henri Pariseau et Benoît Roy sont absents lors de l'ouverture.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Nancy Vézina, résidente de Stanstead-Est est présente, mais n'a pas de questions à adresser aux membres du conseil de la MRC de Coaticook.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2017-03-54

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	41/45	93,39 %	0	0

**ADOPTION**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

CM2017-03-55

**4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2017**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 15 février 2017 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 15 février 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>41/45</b>	<b>93,39 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Messieurs Benoît Roy et Henri Pariseau se joignent aux délibérations du conseil de la MRC de Coaticook. Il est 19h42.

**4.2.1 T@CTIC/INTERNET EN MILIEU RURAL**

Le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Faucher rappelle que la date limite pour le dépôt des demandes d'aide financière pour les programmes provincial «Québec Branché» et fédéral «Brancher pour innover» est le 20 avril 2017. Il informe le conseil des différentes stratégies qui ont été envisagées. Pour être compétitif, le projet de la MRC se doit d'être le plus précis possible et à un coût par porte inférieur à 1 470 \$. Le projet évolue rapidement et est présentement de 14,7 M \$, dont 9,1 M \$ qui serait financé à parts égales par les 2 paliers de gouvernement et un prêt de 5,6 M \$ cautionné par la MRC.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 426 930,60 \$ payés au 15 mars 2017 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.



CM2017-03-56

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 39 583,08 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Sylviane Ferland

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 39 583,08 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION****5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour le mois de février, comme ici au long reproduit.

**5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**



CM2017-03-57

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.3.1 DÉVELOPPEMENT CULTUREL – CONFÉRENCE SUR LE PATRIMOINE BÂTI**

**ATTENDU** que la MRC a organisé une conférence sur le patrimoine bâti «L'architecture racontée» le 23 février dernier dans le cadre de l'entente de développement culturel ;

**ATTENDU** que l'activité a engendré divers frais et était prévue au budget 2017 ;

**ATTENDU** que des revenus sont également prévus pour compenser une partie de la dépense ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU** d'affecter et d'engager un montant net de 3 015,74 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Services professionnels*», poste budgétaire 02 70290 447, pour les dépenses encourues pour la conférence sur le patrimoine bâti «L'architecture racontée», dans le cadre de l'entente de développement culturel, à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**

**5.4 AUTORISATIONS À DÉPENSER**

CM2017-03-58

**5.4.1 TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE**

**ATTENDU** que le tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille se tiendra au Club de golf de Coaticook, le 6 juillet 2017 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le tournoi engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats requis pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses liées au tournoi de golf dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Tournoi de golf-Famille*», poste budgétaire 02 19002 999 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2017-03-59

**5.4.2 SOUPER DES FÊTES**

**ATTENDU** que le souper des fêtes engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'en fixer la date et de choisir l'endroit pour la tenue de l'événement ;

**ATTENDU** que plusieurs élus ont annoncé leur retrait de la vie politique ;

**ATTENDU** qu'il y aura lieu de souligner leur contribution pour la région ;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de tenir la soirée des fêtes de la MRC, le 24 novembre 2017 à Coaticook ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, etc. dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes*», poste budgétaire 02 19401 999, selon les revenus de l'événement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2017-03-60

**5.5 CONSEIL SPORT LOISIR – ADHÉSION 2016-2017 ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS POUR AGA**

**ATTENDU** que le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) est un organisme, qui a pour mission d'assurer le développement de la pratique du loisir et du sport en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions, en concertant les intervenants, dans le respect de la dynamique estrienne ;

**ATTENDU** qu'elle sollicite la MRC de Coaticook afin que celle-ci participe à la campagne annuelle de «membership» ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** le CSLE soutiens financièrement la MRC pour l'embauche et le maintien d'un agent de développement en loisirs aux services des municipalités ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder au renouvellement du membership de la MRC de Coaticook pour l'année 2017-2018 au coût de 135 \$ ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 135 \$ dans la Partie I dans la catégorie de fonctions «*Projets spéciaux, Loisirs et culture, Cotisation et abonnement*», poste budgétaire 02 70194 494 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires à cet effet ;
- ▶ de désigner l' élu responsable du loisirs au sein du conseil de la MRC Monsieur Martin Saindon et l'agente de développement en loisirs, Madame Marie-Michèle Walker comme représentants de la MRC pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC ;
- ▶ de désigner également l' élu responsable du loisirs au sein du conseil de la MRC et l'agente de développement en loisirs, ou l'un des représentants des municipalités locales membres de Carrefour loisirs de la MRC qui seront présents comme représentants de la MRC pour participer à l'Assemblée générale annuelle du CSLE et y exercer le droit de parole et de vote au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir copie de la présente résolution au CSLE.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.6 PLANIFICATEUR ÉLÉ**

CM2017-03-61

**5.6.1 AUTORISATION À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que la publication du planificateur familial ÉLÉ (Éveil à l'écriture et à la lecture) engendre divers frais ;

**ATTENDU** que les commandites sont suffisantes pour couvrir les dépenses reliées à ladite publication ;

**ATTENDU** qu'il y a également un surplus accumulé réservé à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de la publication du planificateur familial ;
- ▶ d'engager le crédit nécessaire à cet effet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Fournitures – Comité famille*», poste budgétaire 02 59001 671, selon le budget et les surplus déjà accumulés et réservés à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2017-03-62

**5.6.2 ESPACE PUBLICITAIRE DE LA MRC**

**ATTENDU** qu'un planificateur familial est distribué gratuitement à l'ensemble des familles ayant un enfant d'âge préscolaire ou primaire du territoire de la MRC et ce, depuis 7 ans ;

**ATTENDU** que ce projet est une initiative issue du programme d'Éveil à la lecture et à l'écriture (ÉLÉ) du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

**ATTENDU** que le ministère ne participe plus financièrement au projet depuis 2012 ;

**ATTENDU** que les partenaires souhaitent maintenir la production du planificateur familial pour les familles de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que le soutien financier de la MRC est sollicité ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Sylviane Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer le projet de planificateur familial tel que présenté, en leur accordant une aide financière de 250 \$ plus les taxes applicables ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 262,47 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Information & promotion*», poste budgétaire 02 19001 341 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**



CM2017-03-63

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**5.7 ÉTATS FINANCIERS SOLIDE – HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que Suzanne Couture a présenté une facture pour l'audit des états financiers pour la fermeture de la SOLIDE/Fonds local de solidarité de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2016 d'un montant de 1 000 \$ avant toutes taxes ou de 1 149,75 \$ toutes taxes incluses ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 049,88 \$ dans la catégorie de fonctions «Administration générale – gestion administrative, Vérification», poste budgétaire 02 13001 413 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2017-03-64

**5.8 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

**ATTENDU** que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2016 pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le coût net est établi à 186 847 \$ pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-est et Waterville ;

**ATTENDU** que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'affecter et d'engager le montant de 950 \$ avant toutes taxes soit le crédit net d'un montant de 997,38 \$ dans la Partie II, catégorie de fonctions «Collecte sélective, Hygiène du milieu, Vérification», poste budgétaire 02 45209 413 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	9,10		
Martin Saindon	2	10,87		
Richard Belleville	1	4,35		
Réjean Masson	1	7,30		
Benoît Roy	1	7,64		
Henri Pariseau	1	1,49		
Bernard Marion	2	7,76		
Gilbert Ferland	2	9,31		
Nathalie Dupuis	5	31,90		
TOTAL	17/19	89,72 %	0	0

**ADOPTION**

CM2017-03-65

**5.9 EXPO HABITAT 2018 – PARTICIPATION**

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook a participé à l'édition 2017 de l'Expo Habitat Estrie ;

**ATTENDU** que l'édition 2018 se tiendra du 15 au 18 février 2018 ;

**ATTENDU** que les espaces pour les exposants se réservent rapidement ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook offre de partager les coûts avec la MRC de Coaticook afin que les autres municipalités en profitent également ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les outils de promotion de la région seront prêts ;

**ATTENDU** que les coûts devraient être assumés à mêmes les crédits disponibles en 2018, mais qu'il est possible qu'un dépôt soit exigé dès 2017 pour garantir la réservation ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter de partager les coûts (évalués à +/- 4 500 \$ plus les taxes applicables pour l'espace, murs et plancher et promo) avec la Ville de Coaticook pour participer à l'édition 2018 de l'Expo Habitat Estrie et à cet effet, affecter et d'engager le crédit net d'un montant maximal de 2 365 \$ (représentant 50 %) dans la Partie I, catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générales-autres dépenses, Projets attraction-rétention*», poste budgétaire 02 19301 520 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception de la facture à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2017-03-66

**6.1 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – RÉSOLUTION 0248-2017-02-14 – DEMANDE D’ÉLABORER UNE STRATÉGIE CONCERNANT UN CORRIDOR D’USAGE COMMERCIAL ET INDUSTRIEL À L’ENTRÉE NORD-EST DE LA ROUTE 147**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la résolution 048-2017-02-14 de la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que le directeur général Monsieur Dominick Faucher en résume les grandes lignes ainsi que les demandes effectuées auprès de la CPTAQ dans ce secteur, sans succès ;

**ATTENDU** que l’aménagiste Monsieur Philippe Brault résume les différentes démarches entreprises auprès des ministères pour justifier les demandes d’agrandissements de périmètres urbains ;

**ATTENDU** que des corridors d’usage commerciaux et industriels légers sont déjà identifiés au schéma à Waterville et Coaticook ;

**ATTENDU** les représentations du maire de Compton, à l’effet que des promoteurs approchent la municipalité pour des projets commerciaux/industriels, mais que le manque de terrain disponible est un enjeu à la réalisation des projets ;

**ATTENDU** que les consultations publiques sur le schéma débiteront bientôt ;

**ATTENDU** que le schéma pourra être modifié suite à celles-ci avant l’adoption finale ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** de ne pas modifier le second projet de schéma d’aménagement et de développement de la MRC de Coaticook avant la consultation publique, mais de travailler avec la municipalité de Compton afin de vérifier les possibilités de concrétiser leur projet commercial à l’entrée du périmètre urbain de la municipalité et d’étudier certaines possibilités avant l’adoption finale du schéma.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**6.2 PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

**6.2.1 PLAN D'ACTION**

Le conseil de la MRC de Coaticook a eu une présentation de la version préliminaire du plan d'action au soutien du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook par le chargé de projet, Monsieur Étienne Lafortune. La version finale devrait être présentée au conseil en avril prochain, suite aux recommandations du comité directeur. Quelques actions nécessiteront toutefois une ressource pour leur mise en œuvre. Les élus sont invités à commenter la version préliminaire avant la présentation de la version finale.

CM2017-03-67

**6.2.2 AGENT AGRICOLE - AGROALIMENTAIRE**

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution 2016-CA-01-18, la MRC de Coaticook a procédé à l'embauche de Monsieur Étienne Lafortune à la fonction de «chargé de projet du PDZA» afin de procéder à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole, jusqu'au 11 mai 2017 ;

**ATTENDU** que les objectifs poursuivis au moyen des PDZA consistent notamment à favoriser une occupation dynamique de la zone agricole, à accroître ou à diversifier les activités agricoles, ainsi qu'à promouvoir l'adoption et l'exploitation d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ;

**ATTENDU** les élus du conseil de la MRC ont eu une présentation de la version préliminaire du plan d'action au soutien du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que la mise en œuvre du PDZA dépendra des actions à prioriser, comment celles-ci seront financées et des partenaires impliqués dans la poursuite du projet ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général ;

**ATTENDU** que les crédits budgétés à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'entériner l'embauche de Monsieur Étienne Lafortune à la fonction d'«agent agroalimentaire - agricole» à la MRC, et ce à compter du 12 mai 2017, pour une période de 24 mois ;
- ▶ de confier au comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook, le soin de fixer ses conditions de travail en fonction de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ainsi que sa description de tâches.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**

**6.3 SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE COATICOOK**

CM2017-03-68

**6.3.1 SECOND PROJET (56.6 LAU)**

**ATTENDU** que conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la MRC de Coaticook a adopté aux termes de la résolution CM2016-02-43 un premier projet de schéma d'aménagement et de développement durable ;

**ATTENDU** que celui-ci fut transmis conformément à la Loi au ministre ainsi qu'aux organismes partenaires ;

**ATTENDU** que conformément à l'article 56.4 de la Loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a notifié à la MRC de Coaticook un avis indiquant les orientations gouvernementales touchant le territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que conformément à l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook doit, après la période de consultation sur le premier projet, adopter, avec ou sans changement, un projet de schéma révisé pour la consultation publique, désigné sous le vocable «second projet» ;

**ATTENDU** que le présent projet de règlement a été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation ;

**ATTENDU** que les membres du conseil renoncent à sa lecture ;

**ATTENDU** que le directeur général (Dominick Faucher, OUQ) et l'aménagiste (Philippe Brault, OUQ) rappellent et expliquent les dernières modifications apportées au projet depuis la dernière présentation aux élus ;

**ATTENDU** que ledit projet sera présenté lors des consultations publiques ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver et adopter, conformément à l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la *Municipalité régionale de comté de Coaticook* tel que présenté ;
- ▶ de transmettre copie certifiée conforme du second projet et de la présente résolution par laquelle il est adopté aux organismes partenaires, soient : chacune des municipalités locales de la MRC, chacune des MRC dont le territoire est contigu à celui de la MRC ainsi qu'aux 3 commissions scolaires couvrant le territoire de la MRC.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2017-03-69

**6.3.2 FORMATION DE LA COMMISSION (56.9 LAU)**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 56.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) la MRC de Coaticook doit tenir une ou des «assemblées publiques par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil, formée des membres de celui-ci qu'il désigne et présidée par le préfet ou par un autre membre de la commission désigné par le préfet» ;

**ATTENDU** que le rôle de la commission est d'expliquer le second projet et d'entendre les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de former la commission pour les consultations publiques sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la *Municipalité régionale de comté de Coaticook* des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Bernard Vanasse et Gérard Duteau, sous la présidence du préfet Monsieur Jacques Madore.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

ADOPTION

CM2017-03-70

**6.3.3 ASSEMBLÉE(S) PUBLIQUE(S) (56.8 ET 56.12.8 LAU)**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 56.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) la MRC de Coaticook doit tenir au moins une assemblée publique sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la *Municipalité régionale de comté de Coaticook* sur son territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 56.12.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la population de la municipalité sur le territoire de laquelle est tenue l'assemblée ou, selon le cas, le total des populations des municipalités sur le territoire desquelles sont tenues les assemblées doit représenter au moins les deux tiers de la population de la MRC ;

**ATTENDU** qu'au cours d'une assemblée publique, la commission doit expliquer le second projet et entendre les personnes et organismes qui souhaitent s'exprimer ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** de tenir une assemblée publique sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la *Municipalité régionale de comté de Coaticook* dans les municipalités suivantes : Coaticook, Compton et Saint-Herménégilde.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**

CM2017-03-71

**6.3.4 AVIS ET RÉSUMÉ (56.11 LAU)**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui précède la tenue d'une assemblée publique, le secrétaire doit publier dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, un avis de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée ;

**ATTENDU** que l'avis doit contenir un résumé décrivant les principaux effets du second projet de schéma sur le territoire ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le résumé peut, au choix du conseil de la MRC, être transmis par courrier ou autrement distribué à chaque adresse du territoire concerné, au plus tard le trentième jour qui précède la tenue de l'assemblée unique ou de la première des assemblées ou être intégré à l'avis public à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de publier, conformément à l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, dans l'édition d'avril du Crieur public l'avis indiquant la date, l'heure, les lieux et l'objet des assemblées publiques ainsi que le résumé décrivant les principaux effets du second projet de schéma sur le territoire de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

Monsieur Philippe Brault quitte la session du conseil de la MRC de Coaticook.  
Il est 21h30.

CM2017-03-72

**6.4 ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS, DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS - AVENANT - SIGNATURE**

**ATTENDU** que les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke ont conclu le 22 mars 2016 une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que cette entente de délégation prendra fin le 31 mars 2018 ;

**ATTENDU** que la MRC du Granit souhaite ne plus être la MRC responsable de l'administration de ladite entente;

**ATTENDU** que la MRC du Haut-Saint-François, se propose pour être responsable de l'administration de ladite entente;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un avenant modifiant les articles 5.4 et 13 de l'entente de délégation et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Richard Belleville  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'accepter la modification proposée à l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- ▶ d'autoriser le préfet à signer ledit avenant au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la MRC du Haut-Saint-François.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**7.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1 RÈGLEMENT N° 2-314.1 (2017) MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2-314 (2015) CONSTITUANT UN COMITÉ FAMILLES ET AÎNÉS AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DÉTERMINANT SA COMPOSITION ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT» ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le «règlement 2-314 (2015) constituant un Comité Familles et aînés au sein de la MRC de Coaticook et déterminant sa composition et ses règles de fonctionnement» sera présenté au conseil de la MRC afin d'ajouter un siège pour un représentant de l'Association des personnes handicapées (APH) de la MRC de Coaticook. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie dudit projet de règlement.**

**7.2 RÈGLEMENT N° 4-017 (2017) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 4-013 (2013) VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR DIVERS SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Richard Belleville qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de remplacer le «règlement 4-013 (2013) visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la MRC de Coaticook» sera présenté au conseil de la MRC. Certains tarifs ont été ajustés, d'autres ajoutés ou précisés. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie dudit projet de règlement.**

**7.3 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 7-002 (2016) - RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Martin Saindon qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement en vertu des articles 62 à 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour effet de modifier le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 7-002 (2016) visant la protection et la mise en valeur des boisés sur le territoire de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de maintenir l'encadrement, sur tout le territoire de la MRC, de l'abattage d'arbre particulièrement pour des fins de mise en culture, avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement durable.





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.4 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT N° 7-006 (2017) –  
RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT  
L'ADOPTION DES DISPOSITIONS SUR LA PROTECTION  
DES PLAINES INONDABLES ET DES MILIEUX HUMIDES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement en vertu des articles 62 à 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour effet de remplacer le règlement de contrôle intérimaire (RCI) 7-004 (2016) visant l'adoption des dispositions sur la protection des plaines inondables et des milieux humides sur le territoire de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de maintenir l'encadrement, sur tout le territoire de la MRC et d'ajouter les résultats des travaux dans le cadre du corridor de liberté, avant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement durable.

**8.0 RÈGLEMENTS**

Rien à signaler.

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

CM2017-03-73

**9.1 RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE - 2016**

**ATTENDU** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le rapport annuel pour l'année 2016 de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les statistiques utilisées pour ce rapport proviennent de statistiques compilées annuellement par le ministère de la Sécurité publique, et annuellement, selon l'année civile ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2016 ;
- ▶ de le transmettre au ministère de la Sécurité publique.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

ADOPTION

**9.2 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK**

CM2017-03-74

**9.2.1 RAPPORT D'EXPLOITATION 2016**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Sylviane Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural du ministère des Transports du Québec plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation ainsi que les états financiers vérifiés de l'année 2016 à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports du Québec, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2017-03-75

**9.2.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 ET GRILLES TARIFAIRES**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte une copie du rapport d'activités 2016 ainsi que les grilles tarifaires présentées par Acti-Bus et en fait siennes comme ici au long reproduites ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'approuver et d'adopter le rapport d'activités 2016 ainsi que les grilles tarifaires d'Acti-Bus, tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2017-03-76

**9.2.3 ÉTATS FINANCIERS 2016**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a signé une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2016 présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduits ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2016, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION



CM2017-03-77

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.2.4 SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT COLLECTIF – VERSEMENT**

**ATTENDU** qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

**ATTENDU** que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

**ATTENDU** que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural* ;

**ATTENDU** que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour le transport collectif est de 42 275 \$ ;

**ATTENDU** que la contribution des usagers est de 67 919 \$ pour la même période, pour un total de 110 194 \$ ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook est admissible à une aide équivalente au double de la contribution du milieu ainsi que la part provenant des usagers, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Richard Belleville

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour un montant de 200 000 \$ ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2017-03-78

**9.2.5 SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT ADAPTÉ – VERSEMENT**

**ATTENDU** qu'une enveloppe (le Programme de subvention au transport adapté CT no 214454) est gérée par le ministère des Transports afin de soutenir le milieu municipal afin de lui permettre d'assurer une certaine mobilité aux personnes handicapées du Québec pour permettre leur accès aux activités de leur communauté et, ainsi, favoriser leur pleine intégration sociale ;

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) – «*Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté*» adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

**ATTENDU** que l'organisme de transport adapté, collectif et interurbain (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport adapté sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** qu'Acti-Bus offre également des services de transport collectif régional et s'est assuré que la gestion des deux programmes a fait l'objet d'une comptabilité distincte ;

**ATTENDU** que la subvention reçue dans le cadre du présent programme est réservée à l'organisation du transport adapté ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté CT no 214454 pour l'année 2017 ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

ADOPTION

**9.2.6 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Information est donnée à l'effet que l'assemblée générale annuelle d'Acti-Bus de la région de Coaticook devrait être à la fin du mois d'avril, à leurs bureaux, chemin de la Gravière à Coaticook. Information sera transmise lorsque la date sera fixée.

CM2017-03-79

**9.3 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ (PSM) DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – TRAVAILLEUR DE RUE**

**ATTENDU** que pour appuyer les municipalités dans la prévention de la délinquance et de la criminalité, le gouvernement a lancé le *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* (PSM) ;

**ATTENDU** que ce nouveau programme sera doté d'une enveloppe globale de près de 4 millions de dollars pour la période de 2016 à 2019 ;

**ATTENDU** que le PSM se décline en 4 volets et le volet 3 de ce programme vise à soutenir le développement ou bonification d'un service de travail de rue ;

**ATTENDU** que la contribution annuelle du PSM peut atteindre 37 500 \$ en 2016-2017 et 27 500 \$ pour les années 2017-2018 et 2018-2019 pour un projet retenu dans le volet 3, moyennant une contribution annuelle de la MRC de 10 000 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que le projet de «Travailleur de rue» est appuyé par le conseil de la MRC de Coaticook depuis de nombreuses années ;

**ATTENDU** que le projet cadre avec la Politique régionale de la Famille de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** certaines problématiques de délinquance, de criminalité, de décrochage scolaire et de consommation rencontrées sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la contribution du PSM permettrait de bonifier le nombre d'heures du travailleur de rue et de rendre moins précaire son statut ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer le dépôt du projet de travailleur de rue pour la MRC de Coaticook tel que présenté pour le volet 3 du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* (PSM) du ministère de la Sécurité publique ;
- ▶ d'accepter que la MRC de Coaticook soit le mandataire du dépôt dudit projet ;
- ▶ de réitérer l'engagement de la MRC à la hauteur minimale de 10 000\$ par année pour 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 afin de réaliser le projet accepté, le cas échéant ;
- ▶ d'autoriser le directeur général à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**9.4 ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE NOVEMBRE 2017**

CM2017-03-80

**9.4.1 REPORT DES ÉLECTIONS – PRÉFET, PRÉFET ADJOINT ET MEMBRES DU CA**

**ATTENDU** que les articles 210.25 et 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9)*, déterminent certaines règles relatives à l'élection du préfet de la MRC ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté en complément la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» aux termes de la résolution CM99-NOV-281, le 10 novembre 1999 ;

**ATTENDU** que la constitution du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook est régie par le *Code municipal* et les *Lettres patentes* de la MRC ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a également adopté en complément la «*Politique concernant la nomination des membres des comités permanents de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» aux termes de la résolution CM99-NOV-280, le 10 novembre 1999 ;

**ATTENDU** que la nomination des membres du CA autre que le préfet, le préfet suppléant et le maire de la Ville de Coaticook, est faite conformément à la *Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la MRC de Coaticook* ;

**ATTENDU** que la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» stipule que l'élection est faite «*au scrutin secret lors de la session ordinaire du conseil qui se tient le quatrième mercredi de novembre*» ;

**ATTENDU** que lors de l'adoption de cette politique, les élections municipales n'étaient pas générales (simultanées aux 4 ans, le 1<sup>er</sup> dimanche de novembre) pour l'ensemble des municipalités ;

**ATTENDU** que les nouveaux élus n'auront que quelques semaines pour se familiariser avec leurs fonctions, le fonctionnement de la MRC et ses structures, les autres élus, etc. ;

**ATTENDU** qu'il apparaît opportun de repousser l'élection jusqu'à la session ordinaire de janvier suivant afin de permettre aux élus de s'approprier certaines choses et avoir un temps de réflexion ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu également de prévoir qui agira à titre de préfet entre l'élection générale et la session ordinaire de janvier ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ de modifier la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» afin que :



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- l'élection soit faite «*au scrutin secret lors de la session ordinaire du conseil qui se tient le troisième mercredi de janvier*» ;
- pendant la période entre l'élection générale et la nomination du préfet en janvier suivant, le préfet demeurera en fonction s'il a été réélu à titre de maire de sa municipalité et à défaut, le maire de la Ville de Coaticook sera le préfet de la MRC de Coaticook.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2017-03-81

**9.4.2 RESPONSABILITÉS DES ÉLUS**

**ATTENDU** les responsabilités des élus sont distribuées suite à la nomination des membres du CA et l'élection du préfet et préfet suppléant, selon les intérêts et disponibilités des élus ;

**ATTENDU** la modification apportée à la «*Politique concernant la nomination des préfets et préfet adjoint de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» afin que dorénavant l'élection soit faite «*au scrutin secret lors de la session ordinaire du conseil qui se tient le troisième mercredi de janvier*» ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** de dorénavant distribuer les responsabilités des élus lors de la session ordinaire du conseil qui se tient le troisième mercredi de janvier.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

ADOPTION

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 8 MARS 2017**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 8 mars 2017

**10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 15 FÉVRIER 2017**

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité de sécurité publique (CSP) du 15 février 2017.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 8 MARS 2017**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2017-03-82

**11.1.1 MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE –  
AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL ET TOUTE AUTRE  
LOI MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA  
PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente soient amendés afin de permettre lors de séances extraordinaires du conseil que les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques ;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la municipalité de Parent d'être présents par voie électronique ;
- ii. dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence ;
- iii. dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37) ;

**ATTENDU** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration ;

**ATTENDU** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 8 mars 2017 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans ses démarches auprès du Gouvernement du Québec afin que le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente soient amendés afin de permettre lors de séances extraordinaires du conseil que les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités (UMQ) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	43/45	96,46 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2017-03-83

**11.1.2 VILLAGE DE POINTE-LEBEL – DEMANDE DE RÉVISION  
DES PROGRAMMES D'AIDE GOUVERNEMENTALE**

**ATTENDU** que la municipalité de Pointe-Lebel sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci procède à une révision des programmes d'aide financière pour les infrastructures et la mise aux normes de l'eau potable pour tenir compte de la réalité financière actuelle des petites municipalités de moins de 5 000 habitants ;

**ATTENDU** que les programmes gouvernementaux actuels ne sont pas adaptés à la réalité des petites municipalités ;

**ATTENDU** que le gouvernement provincial a mentionné, lors du congrès de la FQM 2015, des coupures apportées avec le nouveau pacte fiscal et a mentionné qu'il y aurait une révision de tous les programmes, ce qui n'a toujours pas été fait ;

**ATTENDU** que les petites municipalités ne possèdent pas les ressources techniques et financières pour rencontrer toutes les exigences imposées par les différents ministères pour la réalisation de leurs projets ;

**ATTENDU** que les programmes d'aide gouvernementale ont très souvent un délai trop court pour déposer les documents nécessaires à une demande d'aide par exemple: le programme FEPTÉU qui a débuté le 2 septembre 2016 et s'est terminé le 27 du même mois ;

**ATTENDU** que les délais pour la fermeture et les redditions de compte pour les dossiers reliés aux aides gouvernementales sont déraisonnables et que les petites municipalités n'ont pas les ressources suffisantes pour satisfaire aux demandes et doivent mettre d'autres dossier ou travail en attente ou de côté ;

**ATTENDU** que suite aux changements établis dans les critères d'admissibilité, la plupart des programmes sont basés sur les coûts réels et non sur les coûts estimés, ce qui retarde la signature des protocoles d'entente avec le MAMOT, et dans certains programmes les travaux ne peuvent commencer avant la signature du protocole d'entente ;

**ATTENDU** que les municipalités doivent, souvent, supporter financièrement les dépenses reliées aux travaux, avant de recevoir un versement de l'aide financière, à savoir : frais d'ingénierie, études de toutes sortes, travaux de construction, etc. ;

**ATTENDU** que l'aide financière devrait être versée en trois versements et en pourcentage de l'avancement des travaux ce qui allégerait le fardeau fiscal des petites municipalités ;

**ATTENDU** qu'une révision des programmes gouvernementaux est maintenant nécessaire et primordiale car plusieurs programmes existent toujours, mais ne sont plus adaptés aux nouvelles réalités des petites municipalités ;

**ATTENDU** que les programmes sont souvent basés sur la réalité des grandes villes et ne sont pas du tout adaptés pour les petites municipalités des régions ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que les études, les frais d'honoraires professionnels et tout autre document nécessaire à la mise en place du projet ne sont pas toujours reconnus admissibles aux aides gouvernementales, même si ces dépenses sont essentielles au bon déroulement et dénouement dudit projet et qu'elles sont généralement exigées par les ministères pour l'octroi de programmes d'aide gouvernementale ;

**ATTENDU** que la main-d'œuvre municipale et l'utilisation des équipements municipaux devraient être reconnues comme dépenses admissibles vu leurs coûts moindres ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 8 mars 2017 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- ▶ d'appuyer la municipalité de Pointe-Lebel dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci procède à une révision des programmes d'aide financière pour les infrastructures et la mise aux normes de l'eau potable pour tenir compte la réalité financière actuelle des petites municipalités de moins de 5 000 habitants ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Sylviane Ferland	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
<b>TOTAL</b>	<b>43/45</b>	<b>96,46 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont : sa participation, à la conférence sur le patrimoine bâti, la rencontre avec le ministre responsable de la région de l'Estrie Luc Fortin pour le FARR, la journée organisée par Place aux jeunes, l'assemblée générale annuelle de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (la CRRNT), rencontre avec des fournisseurs de services Internet, témoignage à la Cour pour la contestation par Acti-Bus des avis d'infraction émis lors du 150<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Malo, etc.

**13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Nathalie Dupuis, à titre de responsable des questions Familles et Aînés indique que la Table des aînés s'inquiète de la disparition du carnet communautaire dans le Journal *Le Progrès*. Un 4 à 6 se tiendra le 27 mars au CSSS pour le dévoilement des résultats de l'étude sur la participation sociale des aînés. A titre de déléguée au CAB, elle indique que la nouvelle travailleuse de milieu pour les aînés est Jade St-Martin en remplacement de Patrick Lajeunesse qui a accepté de relever de nouveaux défis au sein du CAB. La journée contre la maltraitance des aînés se tiendra le 15 juin. À cette occasion, une pièce de théâtre sera présentée au PACC. Deux soirées d'information à l'intention de bénévoles pour de la médiation citoyenne sont organisées par l'organisme de justice alternative Le Pont, le 3 avril à Coaticook et le 10 avril à Waterville. À titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que la fermeture du côté de Magog est toujours repoussée puisque le magasin continue de faire ses frais. Les ventes se maintiennent. Un 5 à 7 sera organisé en avril afin de présenter le plan de relance et les grandes orientations. La consultante s'occupant de la gestion quotidienne tente toujours de diminuer les frais d'opération et de contribuer à l'autonomie des employés.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers n'a rien à partager.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, n'a rien à partager.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA n'a rien à partager.





## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que la rencontre du Centre de tri est prévue pour la semaine prochaine.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique que le projet de circuit urbain à Coaticook continue de cheminer, toutefois la demande de modification des règlements généraux afin de réserver 2 sièges additionnels aux élus de la région n'est pas acceptée par Acti-Bus. Au niveau des dossiers de loisirs, le bureau d'accueil d'Acti-Sports sera dévoilé officiellement le 25 mars de 10h00 à 12h00.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques et du Fonds de développement territorial indique qu'au niveau touristique la planification stratégique du Chemin des Cantons ainsi que la nouvelle brochure et le plan de promotion sont au cœur des activités des intervenants.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, Développement économique et Golf est absent.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau indique qu'au niveau du COGESAF, la cotisation annuelle augmentera de 25 \$. Un rapport des travaux aux abords de la rivière Saint-François fut présenté lors de leur dernière rencontre.

### **13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : entrevues pour le poste d'agent de marketing/communication, suivi avec le consultant pour Internet, dépôt de demande au MIDI pour l'intégration de l'immigration (avec 4 autres MRC), reddition compte PIQM, SHQ, FDT, demandes d'accès à l'information, mise en œuvre des recommandations au niveau de l'ergonomie des postes de travail, démarches dissolution CLD et FLS auprès du Registre des entreprises, orchestrer le projet d'enseigne régional, suivi des campagnes photo et de la maquette du site web, suivis avec le MSP pour les demandes d'aide financière formation pompier et les modifications à apporter du Schéma et demandes de report d'échéance du plan de mise en œuvre, rédaction et suivis pour la production du rapport annuel, rencontre des directeurs des SSI de Stanstead, Massawippi et Beacher Falls, rencontre du Comité technique, 17 inspections risques faibles et moyens, 18 inspections risques élevés et très élevés, rencontres avec CAUCA pour projet-pilote (application téléphone), préparation du Sécurijour et du Camp 911, modification des outils d'urbanisme de Saint-Malo et Waterville, Consultation à Saint-Venant-de-Paquette, soutien pour Saint-Herménégilde et Saint-Malo, poursuite du travail sur le second projet de SADD (rédaction finale, négo avec MAMOT, etc.), suivi avec Coaticook sur la concordance du PU, rencontre avec Beauregard Fosses Septiques pour négocier le coût du contrat (régie de Coaticook et ajout de Compton), travail sur un écocentre occasionnel à Stanstead-Est, rapport d'échantillonnage 2016, lancement de l'appel à projet du Fonds de cours d'eau, appel à projet du PADF, soutien à l'association du lac Lyster, analyse de la situation de l'inondabilité récurrente d'une propriété (rivière aux saumons), organisation d'une collecte d'échantillonnage dans les tributaires de la rivière Coaticook, comité directeur sur la priorisation des actions du PDZA, analyse des actions retenues, analyse de projet-pilote de l'article 59 de la MRC de l'Érable et de la MRC de Charlevoix-Est, 8 permis d'abattage d'arbres (2 STH, 3 COM, 2 COA et 1 STV), soutien à Coaticook pour le développement McAuley, organisation



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

de la soirée Hommage, soutien à des nouveaux entrepreneurs dans le domaine touristique, soutien à l'organisation du gala Excellence, organisation du salon de l'emploi, organisation de notre participation au salon *Priorité Emploi*, redémarrage du projet de l'Aquaticook, dépôt d'une demande de subvention pour achat de chaise et table pour la fête de la Famille, dépôt d'une demande de subvention pour le travailleur de rue, travail sur l'entente de développement estrienne agroalimentaire, orchestration des mandats de coordination de l'Indian Stream, soutien à la politique culturelle de Compton, programmation de la session printemps Acti-Sports, programmation de la semaine de relâche avec le Parc de la Gorge/Acti-Sports, offre d'emploi pour les SAE, planification des SAE avec les gestionnaires, renouvellement de la brochure touristique et préparation pour impression (125 000 copies), préparation du plan de promotion, proposition de groupes, etc.

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**13.4.1 FONDATION DU COLLÈGE RIVIER – BRUNCH PRINTANNIER**

L'invitation pour le Brunch annuel printanier de la Fondation du Collège Rivier est déposée pour information. L'activité se déroulera le 9 avril de 9h à midi.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h47.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives